

Syndicat Mixte pour l'Aménagement de Haute Morge

Siège social :
Mairie - 63260 AUBIAT

Le vendredi 7 juin 2019

CIRCULAIRE N°11 - 2019

Chèr(e) adhérent(e),

La commission de l'eau du SMAHM s'est réunie ce jour afin de **définir** l'organisation à venir.

L'irrigation est libre depuis le **dimanche 02 juin dernier 8h00** et les volumes sont décomptés du quota depuis cette même date.

Les index ont été d'une part renvoyés par chacun des irrigants et d'autre part vérifiés par les responsables de secteurs.

Ajustement du quota

Afin de vérifier l'équité de la consommation en eau réalisée durant les tours d'eau, la vérification suivante a été réalisée :

Consommation maximale durant le tour d'eau :

14 jours x 2 m³/h x 24h = 672 m³/ha souscrits (**arrondi à 700 m³/ha**)

Pour les adhérents dont la consommation est supérieure à 700 m³/ha avant le 02/06, il a été décidé de réduire le quota de la différence.

Au total ce sont 19 irrigants qui se verront signifier par courrier un ajustement de leur quota.

Surveillance de la consommation

Chaque irrigant est tenu de communiquer ses relevés d'index tous les lundis

La commission de l'eau suivra chaque semaine la consommation globale par station mais aussi la consommation individuelle.

Des contrôles aléatoires sur le terrain seront réalisés par les responsables de secteurs pour vérifier la cohérence des déclarations

Rappel : tout dépassement de quota est interdit et sera sanctionné.

La commission de l'eau étudiera dans les prochaines réunions les pénalités relatives à l'absence/retard de déclarations afin de veiller à ce que l'application puisse être identique sur chaque ASA.

Je vous prie d'agréer, chèr(e) adhérent(e), l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président
Michel COHADE